

FELINES

Conseil Municipal : Pas d'augmentation de la fiscalité et maintien des investissements

Taxes locales : Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes locales directes pour 2021. cette année seules les taxes foncières sont étudiées puisque la taxe d'habitation a été supprimée et la part de la taxe foncière départementale est désormais attribuée au bloc communal. Par conséquent le taux communal de la TFB 2021 reste à 11,83 % auquel il est rajouté le taux de la part départementale de 21,90 % soit un taux total de TFB à 33,73 %.

Vote du Compte administratif et du compte de gestion 2020 : Le Maire indique les différents soldes du compte de gestion établie par la trésorerie qui sont identiques aux soldes du compte administratif de la commune. Il ressort un excédent de fonctionnement de 6 741,98€ en fonctionnement et un excédent d'investissement de 3 478,08€ pour la régie de transports. Un excédent de 105 290,34 € en fonctionnement et un excédent de 21 691,53 € en investissement sur le budget principal. Le conseil vote à l'unanimité ces comptes et décide de reporter ces excédents aux budgets primitifs 2021 de chaque catégorie. Un excédent de fonctionnement de 2 966,46 € voté par les membres du CCAS sera également reporté au budget primitif 2021 du CCAS.

Budgets primitifs 2021 : Le Maire présente le budget primitif de la régie de transport qui s'équilibre en fonctionnement à 24 541,98 € et en investissement à 13 756,16 € Le budget primitif de la commune s'équilibre en fonctionnement à 423 579,34 € et en investissement à 1 700 382,19 €. Le conseil approuve à l'unanimité les différents budgets, Le budget du CCAS s'équilibre à 9 141€ en fonctionnement et a été voté à l'unanimité par ses membres.

Vote des subventions aux associations locales : Après avoir examiné les différentes demandes le conseil octroie un montant total de 6 300 € réparti à 24 associations.

Chantier Couvent : le conseil décide à l'unanimité d'affermir à la SPL du Velay la tranche 3 correspondant à la tranche optionnelle des travaux. Le Maire précise qu'il a été obtenu 70 % de subventions sur un montant total de travaux de 1 300 000€. Les 30 % restants seront financés par emprunt sachant que l'annuité de l'emprunt sera couvert par la recette des loyers à venir. Cette opération sera amortie sur une dizaine d'années. Concernant les travaux, les entreprises avancent bien malgré des difficultés d'approvisionnement en matériaux suite à la crise sanitaire.

Dossier reboisement et carte communale : Une rencontre a eu lieu avec Mme la Sous Préfète de Brioude et la DDT pour faire le point sur le dossier de reboisement de parcelles communales en contrepartie du déboisement de la parcelle B55 achetée par la commune pour créer une zone d'activités. Il est nécessaire de revoir le dossier afin de mieux expliquer les différents travaux à effectuer. La carte communale peut continuer par ailleurs afin de pouvoir prévoir les différents aménagements de la future zone sur laquelle la communauté d'agglomération du Puy en Velay a émis un avis favorable à sa création par le fait de son inscription dans son schéma de zones économiques pour les années 2020 – 2026.

Demande d'achat de terrain sectionnal : Un propriétaire souhaite acquérir une parcelle de terrain sectionnal, Le conseil décide à la majorité de donner pouvoir au Maire pour lancer la procédure de vente de terrain sectionnal.

Groupement d'achat des fournitures de gaz et d'électricité : Le SDE 43 propose d'adhérer au groupement d'achat des fournitures de gaz et d'électricité pour 3 ans (2022-2024). Le conseil valide à l'unanimité cette adhésion.

Chantier d'insertion : 3 réunions ont déjà eu lieu pour la création d'un nouveau chantier d'insertion suite à l'arrêt de celui de Bonneval. Une réflexion doit avoir lieu pour les différents travaux possibles à réaliser par un chantier d'insertion en commun accord avec l'employé communal.

En questions diverses, il a été présenté le projet de santé Nord Velay Forez qui émane d'un collectif de professionnels de santé du secteur de Craonne. Le conseil ne souhaite pas s'engager pour l'instant. Par ailleurs le conseil ne souhaite pas adhérer au CIPRO, organisme gérant des publics à réinsérer dans la vie active.